

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2005**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET et Messieurs André BALUT, Claude CAHON, Freddy CARON, Benoît DUFETELLE, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK.

M. OBRY a donné procuration à Mme HERBET,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mme FELLER, Mme VINCENT

Etaient excusé(e)s : Mme DERAMBURE, Mr BUTTIN

Mr DUFETELLE a été élu Secrétaire de séance

INTERVENTION DE MR BLEYEART Président de la Communauté de Communes du Canton de Conty (voirie et salle omnisports)

Les travaux de rénovation des trottoirs et de création de stationnements Rue des Clabaudois qui auraient dû être réalisés par la DDE par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Conty le seront directement par la commune de Plachy-Buyon.

En effet étant donné que les dispositions réglementaires concernant le financement s'appliquant à ce projet sont récentes, la commune peut exceptionnellement réaliser ces travaux par l'intermédiaire du bureau d'étude initialement sélectionné à savoir « B et R Ingénierie ». (idem pour le projet de viabilisation du lotissement rue du Pont)

Afin de mener à bien ces projets, la commune sollicitera l'aide du Conseil Général de la Somme au titre des amendes de police et de la Communauté de Communes du Canton de Conty qui subventionne actuellement le fil d'eau, et qui à partir du mois d'août, prendra également en compétence les trottoirs.

Pour finir concernant la voirie, la Communauté de Communes s'est engagée à refaire l'enrobé de la rue des Clabaudois l'année prochaine.

Par ailleurs, Madame le Maire rend compte de l'expertise qui a eu lieu à l'immeuble appartenant à Mr Dercourt situé Rue de Clabaudois. Les experts vont adresser en mairie leurs préconisations.

Concernant la salle omnisport, l'engagement initial de la commune était basé sur le terrain de Mr Mme Namont, malheureusement ce terrain étant situé dans une zone couverte par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), la construction à cet endroit s'avère impossible. Les propriétaires du terrain situé en face du tennis existant n'étant pas vendeurs (désamiantage et démolition d'un hangar), Monsieur Bleyeart contactera un autre propriétaire ainsi que les services du Domaine ; au vu de la réponse du propriétaire, le projet pourrait être « re-localisé » dans une autre commune.

Financièrement, Monsieur Bleyeart assure qu'il s'agira d'une opération blanche pour la commune : la Communauté de Communes du Canton de Conty participera sous forme de fonds de concours aux divers projet de la commune : révision du POS et élaboration d'un PLU, bâtiment périscolaire....

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT PRETEUR CONCERNANT LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des banques Crédit Agricole de la Somme, Caisse d'Epargne de Picardie, et Dexia Crédit Local de France (Caisse de Dépôts et Consignations) concernant la souscription d'un emprunt de 300 000 €. Les offres étudiées ne présentent pas de différences majeures.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec Madame Maguéro, Trésorière de Conty, qui préconise l'utilisation d'une ligne de trésorerie plutôt que d'un emprunt.

Le Conseil Municipal, afin d'étudier le meilleur financement possible pour les travaux, décide d'organiser une réunion avec Mr Louchet de la Caisse d'Epargne sur le thème notamment de la ligne de Trésorerie (réunion prévue le lundi 23 mai à 18 h 30).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remise en état des chemins ruraux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DDE peut remettre les chemins ruraux en état dans le cadre de la convention ATESAT qui a été souscrite. Une commission sera réunie afin d'identifier les chemins à rénover.

Parcelle située au fond du lotissement Rue du Pont

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Mme François concernant l'exploitation de la parcelle située au fond du lotissement Rue du Pont. L'utilisation de cette parcelle sera conservée par la commune en vue par exemple d'y effectuer des plantations pour fleurir le village. Par ailleurs, Mr et Mme François ont fait part de leur désir de refaire les toitures des bâtiments jouxtant le futur lotissement, on ne peut que les en féliciter.

Classe de mer

Le Maire présente au Conseil Municipal le livret établi par les élèves de Mr Mandonnet suite à la classe de Mer qui s'est bien déroulée.

Remerciements de la famille Obry

Suite au décès de Mr Jacques Obry, la carte de remerciements pour les marques de sympathie reçues à cette douloureuse occasion est destinée à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.
